



# Qui gère le CSE de Guyancourt ?

## Compte-rendu SM-TE de la réunion du CSE ordinaire du 22 juillet 2021

Section RENAULT

N° 184 7 septembre 2021

Le SM-TE souhaite à chacun de vous une bonne reprise, vigilants et solidaires sur les sujets « chauds » : CAR21, les réorganisations-externalisations, l'accord de « méthode » du 28 juillet, l'accord sur le travail « hybride » du 10 juin, tout ceci ajouté au protocole sanitaire qui se prolonge.

Fidèle à nos engagements, nous continuons à rendre compte des instances dans lesquelles notre syndicat, par ses membres, représente les salariés. Voici des extraits des prises de position du SM-TE lors du CSE de Guyancourt du 22 juillet.

Le procès-verbal du CSE est soumis à l'approbation des élus lors d'une séance ultérieure.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 7 avril 2021

Le CSE du 7 avril avait comme point unique à son ordre du jour : « Désignation du cabinet d'expertise dans le cadre de l'expertise votée lors de la séance du CSE extraordinaire du 29 mars 2021 ». Il s'agissait de désigner le cabinet chargé de l'expertise du transfert d'activité du pilotage de la maintenance des moyens d'essais vers la société P2M.

Le SM-TE avait demandé le 7 avril qui, du CSE (par son budget des AEP, Activités Économiques et Professionnelles) ou de la direction, financerait le cabinet d'expertise.

**La position du SM-TE étant que le CSE se devait de financer à 100% l'expertise pour que son indépendance ne puisse pas être mise en doute.**

Aucune réponse claire n'ayant été fournie, et tout en approuvant le principe de la désignation d'un expert, les élus du SM-TE n'avaient pas pris part au vote pour cause de manque de transparence sur le financement.

Le 22 juillet, en préalable à l'approbation du Procès-verbal du CSE du 7 avril, le SM-TE a redemandé qui avait financé l'expertise. Il a été répondu au moment du vote qu'il y avait une participation de Renault sans que soit communiquée aux élus la clef de répartition. **C'est la raison pour laquelle les élus SM-TE ont voté CONTRE l'approbation du PV du 7 avril 2021.**

Résultat du vote des élus le 22 juillet :

<b>2 CONTRE</b> [2 SM-TE]	<b>22 POUR</b> [9 CFE-CGC, 8 CFDT, 3 SUD, 2 CGT]
---------------------------	--

NOTA : C'est finalement en fin de séance du CSE, au point « Activité générale de l'entreprise » de l'ordre du jour, que la Direction a annoncé aux élus que Renault prenait en charge 80% du coût de l'expertise. Les 20% restants étant pris sur le budget AEP du CSE.

**Étrange et inquiétant qu'aucun des élus gestionnaires du CSE ne semblait connaître cette information. Qui gère le CSE de Guyancourt ?**

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 7 juin 2021**

Le CSE du 7 juin avait comme point à son ordre du jour : « *La présentation du rapport d'expertise, la présentation de la société P2M, et les information/consultation du projet d'évolution de l'organisation de la maintenance ingénierie, et du projet de cession de l'activité de Pilotage de la maintenance de la DEA-TM vers P2M* ».

Le 3 juin 2021 par courriel, le SM-TE avait écrit aux secrétaires des CSE de Lardy et de Guyancourt pour demander : « *de tout faire pour que le transfert de l'activité autonome de maintenance des moyens d'essais vers la société P2M ne se fasse pas. De trouver tous les moyens pour retarder le processus et même l'enrayer aussi longtemps que ne sont ni proposées ni garanties des conditions suffisamment avantageuses pour les salariés transférés, ...* ».

La proposition du SMTE était : « *aux élus et représentants syndicaux de pas être présents le 7 juin, ni de se connecter via Teams* ».

En toute logique, ni les élus ni le représentant syndical du SM-TE n'étaient présents à cette réunion du 7 juin.

En conséquence, **le SM-TE n'a pas participé le 22 juillet à l'approbation du procès-verbal du CSE du 7 juin 2021.**

Résultat du vote des élus le 22 juillet :

<b>2 SM-TE n'ont pas participé au vote</b> <b>22 POUR</b> [9 CFE-CGC, 8 CFDT, 3 SUD, 2 CGT]
---

## **Information Consultation sur le projet de déploiement de l'annexe à la notice d'information RGPD du groupe Renault sur la vidéoprotection et de mise à jour des implantations des caméras de vidéoprotection**

Avec l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement général sur la protection des données), l'employeur est tenu d'informer les salariés de la présence d'un système de vidéoprotection. Collectivement par une *Information/Consultation* du CSE et individuellement. L'information individuelle des salariés est prévue le 15 septembre 2021.

Pour info, les enregistrements de vidéoprotection sont conservés 30 jours puis supprimés, sauf en cas de réquisition par les forces de l'ordre.

Déclaration du SM-TE :

<< Il appartient à l'employeur d'édicter des règlements ou de rappeler la législation en vigueur. Ces règlements et lois, en tant que salariés, nous les subissons et nous les appliquons. Il n'est pas de la responsabilité des élus de se prononcer sur ces règlements et mises à jour. De même, pour le déploiement des caméras de vidéo-protection >>. **C'est pourquoi, les élus du SM-TE n'ont pas participé au vote de ce point.**

Résultat du vote des élus le 22 juillet :

<b>2 SM-TE n'ont pas participé au vote</b> <b>17 POUR</b> [9 CFE-CGC, 8 CFDT] <b>5 abstentions</b> [3 SUD, 2 CGT]
---

**Vous appréciez le travail du syndicat SM-TE ? Rejoignez-le par votre adhésion.**

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an